

**DÉPARTEMENT
 DU RHÔNE**

**Arrondissement
 de Lyon**

**Canton de
 Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	Séance du 4 avril 2019
art. 16 Code Municipal : 35	Compte-rendu affiché le 12 avril 2019
en exercice : 35	Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2019
qui ont pris part à la délibération 34	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35
	Présidente : Mme Véronique SARSELLI
	Secrétaire : M. Thibaut ASTIER
	Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général des Services

OBJET

5

**Compte administratif 2018 –
 budget annexe « Lotissement
 d'activité Sainte-Barbe »**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, FUSARI, RODRIGUEZ, ASTIER, ISAAC-SIBILLE (à partir du rapport n° 4 puis pouvoir à M. TULOUP à partir du rapport n° 7), CAMINALE, VALENTINO, COATIVY jusqu'au rapport n° 12, TULOUP, LATHUILIÈRE, PONTVIANNE, PERNOLLET, VERDIER, REPLUMAZ, DUPUIS,

Membres excusés : Mmes et MM. PATTEIN (pouvoir à M. GILLET), ASTRE (pouvoir à Mme BOIRON), VILLARET (pouvoir Mme BAZAILLE), GRÉLARD (pouvoir à Mme MOUSSA), ALLES (pouvoir à M. ASTIER).

Monsieur AKNIN, Adjoint au Maire, explique que le compte administratif est présenté au conseil municipal suivant les dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales. Il est conforme au compte de gestion tenu par le comptable public de la Trésorerie principale d'Oullins. Pour rappel, s'agissant d'une activité assujettie à la TVA, les montants sont exprimés hors taxes.

L'exercice 2018 est le dernier exercice de ce budget annexe, clos par une délibération du conseil municipal du 24 mai 2018 avec date d'effet au 31 décembre 2018, à la suite de la vente du dernier lot disponible.

Les comptes de l'exercice 2018 se présentent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Solde
Résultat de clôture de l'exercice n-1	-39 687,25	536 660,01	496 972,76
Titres émis sur l'exercice 2018	39 687,25	271 830,00	311 517,25
Mandats émis sur l'exercice 2018	0,00	808 490,01	808 490,01
Résultats de clôture de l'exercice	39 687,25	-536 660,01	-496 972,76

Les dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2018 se sont élevées à 808 490,01 €, dont 786 802,76 € de dépenses réelles de fonctionnement. Elles se répartissent comme suit :

- reversement de l'excédent de clôture au budget principal : 786 802,24 € (chapitre 65),
- déclaration de TVA : 0,52 € (chapitre 67),
- opérations d'ordre liées à la clôture du budget annexe : 39 687,25 € (chapitre 042).

Les recettes de fonctionnement se limitent à la vente du dernier lot disponible du lotissement d'activités, pour un montant de 271 830,00 € au chapitre 70. Les recettes d'investissement correspondent uniquement à des opérations d'ordre liées à la clôture du budget, pour un montant de 39 687,25 € au chapitre 040.

L'exécution du budget 2018 fait donc ressortir un résultat négatif de 496 972,76 €, s'expliquant par le transfert de l'excédent de clôture, reversé au budget principal de la Ville. D'un point de vue comptable, ce résultat est compensé par le report à nouveau de l'exercice 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, il appartient à Madame le Maire de quitter la salle à la fin des débats, au moment du vote du compte administratif, la séance étant alors placée sous la présidence du doyen de l'assemblée.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER le compte administratif 2018 du budget annexe « Lotissement d'activités Sainte-Barbe »

- AUTORISER le maire à procéder à l'ensemble des formalités administratives nécessaires à l'exécution de ce compte administratif et à la clôture du budget annexe « Lotissement d'activités Sainte-Barbe ».

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif 2018 du budget annexe « Lotissement d'activités Sainte-Barbe » (madame le Maire se retirant au moment du vote),

- AUTORISE madame le Maire à procéder à l'ensemble des formalités administratives nécessaires à l'exécution de ce compte administratif et à la clôture du budget annexe « Lotissement d'activités Sainte-Barbe ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI